



Au sujet de l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération Camerounaise de Football (Fécafoot) dont la tenue est projetée à ce mardi 13 juillet 2021, M. Mamadi Mahamat, a signé ce jour, lundi 12 juillet 2021, deux décisions disant l'une, une chose ; et l'autre son contraire.

Après avoir interdit, dans [un premier acte](#), la tenue de ces travaux pour entre autres motifs, « **le non-respect des textes en vigueur, et non-respect des sentences rendues par le TAS et le CCA (CNOSC) induisant l'illégitimité des personnes convoquées à l'AG** », le Chef de terre a rapporté par la suite cette décision.

« Sont rapportés à compter de la date de signature de la présente décision, les termes de la décision n°000045 en date du 12 juillet 2021 interdisant l'Assemblée générale extraordinaire projeté au 13 juillet 2021 à l'Hôtel Mont-Febe », dispose l'article 1 de la décision de Monsieur Mamadi Mahamat.

Ci-dessous, une copie de l'intégralité de cette décision de l'administrateur civil Principal: